



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Problèmes de tolérance de vaccins combinés dans les patientèles âgées

Question écrite n° 13140

### Texte de la question

M. Laurent Garcia attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les problématiques rencontrées par des médecins libéraux lors de la vaccination de leur patientèle âgée. Les observations desdits médecins concernent le cas spécifique de personnes de grand âge souvent confinées à leur domicile mais confrontées à des chutes itératives dans le périmètre de leur logement ou leur jardin. Il apparaît que lors de la vaccination de ces personnes par un vaccin combiné en remplacement du vaccin antitétanique seul, des réactions locales et loco-régionales importantes se manifestent, ainsi que de fortes poussées de fièvre à 40° nécessitant une nouvelle intervention des praticiens. Ces médecins ne remettent pas en cause la politique vaccinale mise en place, cependant les désagréments physiques subis par leurs patients les inquiètent et ce d'autant plus qu'une forme de défiance se développe parmi l'ensemble de leurs patients âgés suite à la multiplication des effets indésirables constatés. Il aimerait connaître les conditions d'évaluation de la politique vaccinale menée, en particulier sur cette population fragilisée de personnes de grand âge, l'orientation que souhaite prendre le Gouvernement devant la multiplication des cas avérés de réactions indésirables suite à l'injection des vaccins combinés chez ces patients en particulier, ainsi que la potentialité de remise sur le marché de vaccins antitétaniques seuls qui permettrait une prise en charge moins invasive des aînés.

### Texte de la réponse

La vaccination des personnes âgées s'effectue selon les recommandations du calendrier des vaccinations mis à jour annuellement. A ce titre, les vaccinations recommandées afin d'assurer une protection contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) s'effectuent selon le schéma d'un rappel du vaccin DTP tous les dix ans à partir de 65 ans. L'ensemble des vaccins utilisés fait l'objet d'une procédure de pharmacovigilance comprenant un recensement des effets indésirables signalés. Les réactions locales sont connues et demeurent bénignes ; s'agissant de manifestations générales à type d'hyperthermie ou d'autres manifestations générales contemporaines d'une vaccination, elles sont tout à fait exceptionnelles puisque l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé fait état de 8 cas depuis 2000. La balance bénéfice/risque penche très largement en faveur de la vaccination. En outre, les personnes âgées étant souvent polymédicamenteuses ou atteintes de pathologies sous-jacentes, il est parfois difficile d'établir l'imputabilité des symptômes rencontrés. Compte tenu de la nécessité de protéger les personnes âgées contre le risque de tétanos, il convient d'effectuer les rappels nécessaires avec le vaccin trivalent (DTP), le vaccin monovalent contre le tétanos n'étant plus disponible.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Garcia](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13140

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 octobre 2018](#), page 9000

**Réponse publiée au JO le :** [22 janvier 2019](#), page 664